

C O N S E I L M U N I C I P A L

Séance n°40 du 23 mai 2013

COMPTE RENDU SOMMAIRE

(en application du Code général des collectivités territoriales)

Date de convocation : 17 mai 2013

Date d'affichage : 17 mai 2013

Nombre de conseillers : En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 27 à l'approbation du procès verbal du 28 mars 2013 – 28 à compter du point n°3

L'an deux mil treize, le vingt trois mai, le conseil municipal de Courdimanche, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, salle Claire Girard, en séance publique sous la présidence de Madame Elvira JAOUEN, Maire.

Étaient présents :

Mme Elvira JAOUEN, M. Pascal CRAFFK, Mme Roseline DROUIN, M. Didier DAGUE, Mme Sylvette AMESTOY, M. Xavier COSTIL, Mme Maryse MEDDAH, Mme Marie-France TRONEL, M. Pascal HOUEIX, M. The Hung PHAM, Mme Isabelle THENON, M. Christophe PRAS, M. Christophe LHARDY, Mme Séverine AUBERT, Linda HELLA, M. Régis GENET, Mme Joëlle COLLET, Mme Claudine ANDRIOT, M. Raymond DAUVERGNE, Mme Chantal de SARAN.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Francelyse ADAM	avait donné pouvoir à Mme Isabelle THENON
M. Yves RIPOCHE	avait donné pouvoir à Mme Elvira JAOUEN
Mme Anne-Claire LE BOLLOCH	avait donné pouvoir à Mme Roseline DROUIN
M. Amar HADDOU	avait donné pouvoir à M. Xavier COSTIL
M. Alain WURTZ	avait donné pouvoir à M. Didier DAGUE
M. Hussen KEBE	avait donné pouvoir à M. Christophe PRAS
Mme Sandra POPIELUCH	avait donné pouvoir à M. Pascal CRAFFK
Mme Mylène BEYAERT	avait donné pouvoir à Mme Joëlle COLLET

Absente :

Mme Monique HERVE

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Maryse MEDDAH a été désignée secrétaire de séance.

Madame la Maire procède à l'appel des conseillers à 20h30.

Madame la Maire donne lecture de l'ordre du jour, tel qu'il figure dans la convocation adressée régulièrement aux membres du conseil municipal.

Approbation du procès verbal du conseil municipal du 28 mars 2013

Le Conseil municipal, à l'unanimité par 27 voix pour, approuve le procès verbal du conseil municipal du 28 mars 2013.

01 – Installation d'une conseillère municipale

Le conseil municipal prend acte de l'installation de Madame Chantal de SARAN en tant que conseillère municipale siégeant en cette qualité à la séance du 23 mai 2013 et du nouveau tableau du conseil municipal.

02 – Donner acte des décisions prises par la Maire

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Madame la Maire (n°2013-07 à 2013-18).

03 – Mise à jour du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal à l'unanimité par 24 voix pour et 4 abstentions (M. GENET, Mme COLLET, Mme BEYAERT, Mme de SARAN), se prononce favorablement sur les modifications apportées au tableau des effectifs.

04 – Syndicat Mixte de Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise (SMGFAVO) : Avis sur l'adhésion de la commune de Gonesse

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 28 voix pour, se prononce favorablement sur l'intégration de la ville de Gonesse au SMGFAVO et autorise madame la Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

05 – Transfert de la commune de Courdimanche en zone de police nationale

Le conseil municipal, à l'unanimité, par 25 voix pour et 3 abstentions (M. GENET, Mme COLLET, Mme BEYAERT) émet un avis favorable au transfert de la commune de Courdimanche en zone de police nationale, sous réserve de :

- ~ l'installation d'un commissariat sub-divisionnaire ouvert 24h sur 24 et 7 jours sur 7 à Jouy-le-Moutier en lieu et place de la gendarmerie actuelle,
- ~ l'installation d'un commissariat de secteur sur le territoire de la commune, à proximité du centre commercial de la Louvière.

06 – Création d'un tarif pour le spectacle « Thomas Boissy à l'Olympia le 8 septembre 2013 »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 28 voix pour, se prononce favorablement sur la création de deux tarifs spécifiques «Thomas Boissy spectacle du 8 septembre 2013 à l'Olympia» dans le cadre de la régie de recettes du service culture et animations :

- ~ 10 € pour les Courdimanchois
- ~ 28,20 € pour les non Courdimanchois

07 – Eclairage public rue Jacques Lambert : Convention de maîtrise d'ouvrage désignée entre la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise et la commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 28 voix pour, se prononce favorablement sur l'autorisation de signature de la convention de maîtrise d'ouvrage désignée entre la CACP et la commune, relative aux travaux de renouvellement des équipements d'éclairage public réalisés dans le cadre de l'opération d'enfouissement des réseaux rue Jacques Lambert.

08 – Convention tripartite de mise à disposition du complexe sportif Sainte-Apolline (Conseil général du Val d'Oise, Commune et Collège

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 28 voix pour, se prononce favorablement sur la convention tripartite entre la commune, le département du Val d'Oise et le Collège Sainte-Apolline.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h45.

Elvira JAOUËN

Maire de Courdimanche
Conseillère régionale d'Ile-de-France